



Corona Virus Covid 19, seconde rencontre recteur-OS du 11 mars 2020

Cette réunion, présidée par le Recteur, a eu lieu mercredi 11 mars au matin en vidéoconférence pour les collègues du 57 et 88 dans leur DSDEN respective, au rectorat pour les collègues du 54 et du 55.

En plus du recteur, étaient présents l'IA 54, la SG 55, l'IA 88, l'IEN-a du 57, et le chef de cabinet du recteur. Cette réunion faisait suite à une réunion avec les représentants des chefs d'établissement, et une autre avec les parents d'élèves.

Monsieur le Recteur a redit que la situation est évolutive, il travaille avec le préfet de région et le directeur de l'ARS : il doit faire preuve d'anticipation, de prévention mais aussi de gestion psychologique des événements. Les règles changent car nos connaissances de la maladie évoluent.

Par exemple, à ce stade, les élèves et les personnels qui ont séjourné dans des zones « clusters » ne sont plus obligés de rester en quatorzaine s'ils ne sont pas malades.

Le recteur est en relation permanente avec l'ARS et les préfets qui décident.

Pour le moment, nous n'avons qu'une classe fermée dans une école de Woippy (57).

A ce stade, pour un cas avéré, (c'est à dire signalé par l'ARS suite à la remontée du médecin ou du laboratoire ayant réalisé un test) la règle est de :

- fermer toute l'école si c'est une école maternelle,
- fermer la classe concernée pour l'école élémentaire, le collège et le lycée.
- Si plus de 2 cas, ils étudieront au cas par cas les situations, pour aller vers une fermeture complète de l'établissement.

A ce stade, toutes les « rumeurs » lues ou entendues ne sont pas fondées, le recteur a dit les étudier toutes.

Avec ce bémol de l'UNSA que les médecins ne font passer les tests aux enfants présentant des "syndromes grippaux" (faute de tests en nombre suffisant, ils sont réservés aux cas les plus préoccupants), donc il n'y a pas de malade "officiellement" atteint et donc pas de fermeture (l'Unsa vous rappelle de contacter les parents en cas de doute sur l'état de santé des enfants).

Par exemple, à ce stade (mercredi 11 mars à 10H), les écoles de Vandoeuvre proches de la crèche fermée ne sont pas concernées.

Une différence est faite entre les situations pré-bac et post-bac, ainsi les BTS et

classes prépa, adultes (ou considérés comme adultes) seront accueillis dans leur lycée même s'il est fermé aux élèves pré-bac.

Le recteur dit que « le contact d'un contact n'est pas contact », c'est-à-dire : si A est malade, si B est en contact de A, C, en contact de B, peut venir à l'école, qu'il soit élève ou adulte, car pas contact direct avec A ! Pour autant C doit surveiller régulièrement sa température.

Cela questionne l'Unsa, car une collègue malade a quand même été en contact toute une journée avec ses autres collègues, avant de rentrer chez elle et de voir sa classe fermée. Rien ne prouve à cette heure qu'elle n'a pas contaminé ses collègues.

Note : Au moment où nous relisons ce compte-rendu (mercredi soir), Jérôme Salomon, n°2 du ministère de la santé indique que les enfants non malades de parents malades avérés ne doivent plus aller à l'école (ce qui est différent de ce que disait l'IA 54 il y a quelques jours, la situation évolue).

Personnels fragiles :

Attention : ces personnels doivent se rapprocher de leur médecin traitant ou du médecin de prévention qui leur indiquera s'ils prennent un risque ou non en venant travailler.

L'Unsa leur conseille de ne prendre aucun risque !

Sur avis médical, ils peuvent avoir une ASA autorisation spéciale d'absence (à la différence de l'arrêt maladie ordinaire, le temps d'arrêt ne compte pas dans les 90 jours annuels, ils n'auront pas de jour de carence.)

Hygiène dans les établissements :

Des rappels ont été faits à toutes les collectivités, il ne devrait plus y avoir de problème pour avoir de quoi se laver les mains. Il convient cependant d'être vigilant sur l'application de la consigne.

Rôle du directeur ou de la directrice d'école :

En ce moment de crise sanitaire, l'Unsa remarque qu'il est fait beaucoup appel au directeur d'école (!).

L'Unsa demande qu'un message type soit adressé à tous les directeurs en cas de communication aux familles pour leur éviter d'avoir à le rédiger eux-mêmes et qu'il y ait une harmonisation dans le message envoyé aux familles. La réponse du recteur sur le sens de l'expression "informer les familles" n'est pas claire: affichage au portail certes mais si les élèves viennent en transport scolaire ? mail aux parents ?

L'Unsa demande également qu'il y ait une harmonisation entre les consignes faites entre le premier et le second degré pour les consignes adressées aux familles, ce qui fera gagner le système en crédibilité.(ex : éviction lundi dernier en primaire dans le

88 suite à un séjour en 68 mais maintien de la fratrie au collège)

Infirmières :

Une représentante des infirmières demande des masques pour les enfants potentiellement malades et pour les personnels qui les accueillent , et fait remarquer qu'il est difficile d'isoler les enfants potentiellement malades.

L'Unsa fait remarquer que c'est encore bien pire dans les écoles, où nous n'avons ni masque, ni infirmerie, et encore moins d'infirmières qui sont très prises dans leur établissement de rattachement !

Que se passe-t-il quand une école ou une classe est fermée ?

- Si c'est tout un département (comme dans le 60 ou 68) , les mesures sont identiques pour tous.
- Si c'est une école, ou un établissement , la situation sera gérée au cas par cas.

Cas de fermeture dans le premier degré : l'IEN et les directeurs se coordonnent :

- Tous les personnels non malades doivent y venir, dans un premier temps en particulier pour aider le directeur, la directrice à communiquer avec les familles et à organiser "la continuité pédagogique".
- s'il existe un ENT : l'équipe pédagogique y envoie les informations et le travail scolaire.
- s'il n'existe pas d'ENT, il faut envoyer les consignes aux parents et aux élèves par mail.
- si l'école est en zone blanche ou si les parents sont sans internet : l'IEN et la directrice étudient d'autres modalités (donnent documents papier).

Cas de fermeture dans le second degré :

C'est le chef d'établissement qui est à la manœuvre. Il a recours à l'ENT pour la communication (ou courriel) Les enseignants utilisent l'ENT pour travailler avec les élèves (ou/et CNED).

Une permanence pédagogique sera assurée au rectorat pour la mise en œuvre.

Ces derniers jours, les IA-IPR ont beaucoup réfléchi à la question.

Remarques de l'Unsa :

Même si le Recteur fait preuve de transparence et de grande réactivité, cela ne suffit pas à lever les inquiétudes des collègues.

Pour tous les âges mais surtout à la maternelle où nous savons pertinemment que les gestes barrières ne peuvent suffire avec des enfants qui ne sont pas autonomes, même avec la meilleure volonté du monde, pour se moucher correctement, pour ne pas mettre les doigts dans la bouche, pour éternuer dans son coude, ...

Par ailleurs, si l'Education nationale fait de son mieux, avec tous les agents mobilisés quel que soit leur statut, le fait de faire confiance au civisme des usagers laisse parfois dubitatif, sans parler des situations de malades (ou porteurs sains), non testés, pour lesquels nous ne saurons jamais s'ils sont porteurs du virus ou non, et qui continuent de fréquenter les établissements.

Une troisième réunion est prévue la semaine prochaine.

